



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

PV N°2

Procès-verbal de l'Assemblée des propriétaires du SAF Rocourt Mardi 10 juin 2014 20h00 à la Salle Communale de Rocourt

Présents

Président du SAF :	M. Claude Laville
Directeur technique :	M. Bernard Studer, géomètre
Service de l'économie rurale :	M. Pierre Simonin
Commission d'estimation :	M. Jean-Louis Beuret, président
Secrétaire caissière du SAF :	Mme Isabelle Mouhay

- **Accueil et salutations**

A 20h00, le Président du SAF Rocourt, M. Claude Laville ouvre l'assemblée et salue les 34 propriétaires présents à cette 2^{ème} assemblée des propriétaires depuis l'assemblée constitutive du 25 août 2010.

Les propriétaires ont été convoqués personnellement à cette assemblée par lettre du 12 mai 2014 ainsi que par avis dans le Journal Officiel du mercredi 28 mai 2014.

Le Président relève que cette assemblée est uniquement informative et aucune décision ne sera votée, de ce fait, nous ne nommerons pas de scrutateurs.

1. Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par le Président
2. Informations sur le projet de nouvelle répartition des terres :
 - a) Rapport du Président
 - b) Rapport et présentation du directeur technique
 - c) Rapport de la Commission d'estimation
 - d) Rapport du Service de l'économie rurale
 - e) Discussions.
3. Informations sur la possibilité de percevoir une contribution de Fr.1'200.-/ha en cas de location pour une durée de 12 ans.
4. Informations sur la modification du Plan d'aménagement local à l'intérieur du périmètre du remaniement parcellaire.
5. Informations sur la prochaine circulaire aux propriétaires
6. Divers

Le point 4 est présenté en accord avec le Conseil communal.

L'ordre du jour est accepté tel que proposé, toutefois Claude Laville propose l'inversion des points 2c et 2b.



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

2a Rapport du Président

Claude Laville souligne que nous entrons dans une phase extrêmement importante du remaniement, c'est-à-dire, le dépôt public de la nouvelle répartition des terres ainsi que du nouveau plan de location. Ce dépôt s'étend du 4 au 24 juin 2014 et a été publié dans le Journal officiel du 28 mai 2014. Il s'agit de la phase cruciale du remaniement, c'est-à-dire, l'abandon des anciennes terres et l'accession aux nouvelles, ce qui peut avoir un caractère émotionnel.

Ensuite de quoi le Président informe l'assemblée des différentes étapes qui sont intervenues depuis le 26 novembre 2013. Depuis fin 2013, le Comité du SAF s'est essentiellement consacré à la finalisation du projet et à la préparation de deux visites fédérales qui ont eu lieu le 7 février 2014 et le 6 mai 2014.

Au cours de ces visites, les responsables cantonaux et fédéraux ont salué la qualité du dossier présenté. Elles ont également remarqué la prise en compte des contraintes écologiques et l'effort qui a été fourni afin de maintenir le bocage remarquable du village, tout en conciliant les intérêts de l'agriculture. Les autorités cantonales et fédérales ont également apprécié la prise en compte des intérêts des randonneurs pédestres.

L'esprit d'ouverture du SAF Rocourt a été souligné, notamment par sa réflexion sur les milieux naturels, faisant ainsi œuvre de pionnier en la matière. Claude Laville relève que la présence de Philippe Bassin au sein du Comité du SAF a permis de faire le lien avec Pro Natura. Grâce à leurs rencontres, nous avons pu trouver les compromis nécessaires afin d'éviter toute confrontation ou opposition ultérieure.

Claude Laville tient à remercier personnellement le sens des responsabilités des différents acteurs de ce projet et notamment les agriculteurs qui ont su saisir l'importance du défi.

L'itinéraire cyclable a également mobilisé les énergies du Comité du SAF, en particulier pour le tronçon sur la Commune de Haute-Ajoie. Finalement un compromis a été trouvé et une extension du périmètre avec remaniement partiel des terres dans le secteur concerné a été accepté par les propriétaires et les autorités communales. M. Laville tient à remercier les maires de Rocourt et de Haute-Ajoie du rôle qu'ils ont joué afin de trouver une solution qui sera détaillé ensuite par Bernard Studer.

Des solutions ont également dû être trouvées pour les chemins de randonnées pédestres. Les bandes de roulement permettront ainsi aux randonneurs de marcher sur le terrain et non sur le béton. Le Président termine en évitant de faire la liste des détails et ajustements qui ont été nécessaires entre la 1^{ère} et la 2^{ème} visite fédérale. Mais il tient à relever que lorsque l'on pinaille sur la disposition d'un bosquet et que tout le gros du dossier passe comme une lettre à la poste, c'est bien preuve que le projet est excellent.

Au terme de la 2^{ème} visite des instances fédérales, les appréciations des fédéraux ont permis d'obtenir un subventionnement supplémentaire de

- 1 % pour les compensations écologiques
- 1 % pour le projet OQE (mise en réseau de la qualité écologique)
- 1 % pour le projet IVS (mise en valeur d'un chemin étant inscrit à l'inventaire suisse des voix de communications).



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

Le taux de base de subventionnement est de 35 % de ce fait, nous arrivons à un subventionnement total de

- 38 % par la Confédération
- 38 % par le Canton
- 7.5 % par la Commune

soit un total subventionné de 83,5 %. Le solde de 16,5 % est donc à charge des propriétaires.

Une discussion a été ouverte pour une indemnité de Fr. 1'200.— par hectare à la conclusion d'un bail de 12 ans. Les détails seront donnés au point 3 de l'ordre du jour, de même que les informations de la suite de la procédure.

Claude Laville rappelle que chacun peut avoir accès à des informations sur le SAF en consultant le site internet de la Commune de Rocourt. Un onglet y est consacré.

Enfin, le président rappelle que le délai d'opposition au projet de nouvelles répartitions des terres est fixé au 24 juin 2014. Les oppositions éventuelles doivent être adressées directement au bureau communal de Rocourt.

Après avoir informé l'assemblée des étapes des projets jusqu'à ce jour, Claude Laville tient à relever les points suivants :

- rapidité avec laquelle les travaux de répartition ont été réalisés
- l'esprit dans lequel les travaux se réalisent
- l'excellente ambiance qui règne au sein du Comité et de la Commission d'estimation
- l'esprit d'ouverture face à l'écologie et la bonne collaboration avec les différents acteurs écologiques
- la compétence des acteurs du projet, notamment le bureau technique, respectivement M. Bernard Studer, la Commission d'estimation ainsi que les différents mandataires.

Claude Laville tient à remercier les membres du Comité, M. Jean-Louis Beuret, président de la Commission d'estimation pour toutes ses connaissances et sa grande diplomatie, M. Bernard Studer pour son professionnalisme et les propriétaires pour leur engagement positif à trouver des solutions.

2b Rapport de la commission d'estimation

Monsieur Jean-Louis Beuret, président de la commission d'estimation présente alors son rapport.

Pour rappel, le SAF Rocourt s'est constitué le 25 août 2010 avec une majorité de oui de 99 %.

M. Wildisen, représentant fédéral, n'a jamais vu pareil score.

Dès l'automne 2011, les travaux ont démarré par l'attribution des mandats relatifs à l'étude des sols et à l'étude nature. La Commission d'estimation entame alors l'étude du projet avec le bureau technique.

Dès novembre 2012, les premières journées de vœux sont organisées et les secondes se poursuivent dès février 2013.

Le 12 décembre 2012, rencontre entre les services de l'état et les organes du SAF pour discuter du projet d'aménagement de l'itinéraire cyclable sur l'ancien chemin des Princes-Evêques. Il est alors décidé d'organiser une visite des lieux avec les services fédéraux concernés qui aura lieu le 15 mars 2013.

Le 7 février 2014, le projet général est présenté aux instances cantonales et fédérales qui ont rendu leurs prises de position.



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

Le 6 mai 2014, le projet de nouvelle répartition des terres est alors présenté aux instances fédérales et cantonales, lequel est déposé publiquement du 4 au 24 juin 2014.

Le samedi 7 juin 2014, la commission d'estimation était à disposition des propriétaires pour les éventuelles questions. Plusieurs propriétaires en ont profité.

Pour conclure, Jean-Louis Beuret souligne que l'objectif a et est toujours l'entrée en possession des nouvelles terres en automne 2014.

2c Rapport et présentation du Directeur technique

Bernard Studer présente alors son rapport (annexe 1)

2d Rapport du Service de l'Economie rurale

Pierre Simonin salue et transmet les salutations du Service de l'économie rurale (ECR) à l'assemblée et remercie le SAF de son invitation. Il souligne qu'on aborde une phase sensible, il y aura l'avant et l'après remaniement. Le devoir du SAF est de concilier les intérêts des propriétaires fonciers agriculteurs ou non avec les intérêts publics, la commune notamment, les intérêts du tourisme cycliste et pédestre. Tout ceci en empruntant un chemin inscrit à l'inventaire suisse des voies de communication historique. Des attentes de chacun de ces partenaires sont perceptibles, mais au final on ne peut faire des miracles. Le SAF s'est donc attelé à définir les différentes infrastructures en tenant compte et en combinant les intérêts de chacun.

Comme l'a relevé Bernard Studer, le réseau des chemins emprunte le plus souvent des tracés existants et sont en accord avec les attentes des autorités communales.

Pierre Simonin relève que le projet d'extension du périmètre sur Chevez pour la liaison de l'itinéraire cyclable est une solution intéressante.

Pierre Simonin relève que le coût engendré par l'extension sur le périmètre de Chevez sera nul pour les propriétaires de Rocourt. En effet, les travaux géométriques qui y seront réalisés seront financés par les subventions cantonales et fédérales et le solde sera à charge de la Commune de Haute-Ajoie. Quant au revêtement, c'est le canton, respectivement le PSIC qui règlera la facture.

Dans sa nouvelle loi PA 14-17, la Confédération encourage vivement les agriculteurs à organiser des réseaux écologiques. Les éléments de bases définis dans le cadre du SAF seront intégrés dans le PAL, ce qui permettra d'assurer un suivi.

Pierre Simonin indique alors la suite de la procédure.

- dépôt public du projet général
- traitement des oppositions par la Commission d'estimation
- approbation par le Gouvernement
- approbation par la Confédération
- en 2015, début des travaux de construction

Pierre Simonin confirme également les taux de subventionnement cantonal (38 %) et fédéral à (38 % = 35 % + 3 % de bonus) et de 7,5 % par commune.

En ce qui concerne la nouvelle répartition des terres, elle est établie selon des principes de base et dans le but d'un regroupement optimal. Il estime le degré de réussite de Rocourt de bon.



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

Pierre Simonin rappelle aux propriétaires non exploitants l'enjeu du plan de location. Il les invite à le respecter afin que les exploitants puissent conserver approximativement le même revenu (quantité égale de SAU) qu'avant remaniement. (une information sera donnée par le biais d'une circulaire courant août 2014, voir point 5).

Un bail oral a le même effet juridique qu'un bail écrit. La dédite de l'ancien bail doit être faite afin de permettre l'entrée en vigueur du nouveau plan de location. (des modèles de dédite et de contrat de bail seront intégrés à la prochaine circulaire).

Les terres communales ont permis de faire le tampon afin que chaque agriculteur exploitant conserve les mêmes SAU. Le Service de l'Economie rurale autorise la Commune à établir des baux d'une durée de 3 ans renouvelables annuellement afin de palier aux différents changements pouvant intervenir dans le futur.

A ce jour, le Registre foncier est théoriquement bloqué.

Le projet général a été accepté par l'OFAG en mai 2014. Les oppositions pouvant intervenir seront dans un premier temps traitées par la commission d'estimation et cas échéant par voie de droit, respectivement le Tribunal administratif de 1^{ère} instance.

Pierre Simonin souligne qu'à ce stade il faudrait vraiment une opposition de grande importance pour bloquer la procédure. Celle-ci va se poursuivre et il est possible qu'un recours soit liquidé après l'entrée en possession des terres en octobre 2014. Certaines limites pourraient alors être quelque peu déplacées.

Pierre Simonin ajoute qu'il y aura un léger décalage entre l'approbation par le Gouvernement du nouvel état au niveau juridique et les inscriptions au Registre foncier.

En conclusion, Pierre Simonin fait lecture de l'art. 95 ci-dessous et adresse ses remerciements aux différents acteurs de ce projet et souligne l'ambiance positive dans laquelle il a été mené.

Entrée en possession du nouvel état Art. 95

- 1. En règle générale, l'entrée en possession a lieu après liquidation de toutes les oppositions et après piquetage des biens-fonds. Elle est ordonnée par le Département de l'Economie et de la Coopération, sur proposition du comité et de la commission d'estimation, compte tenu des conditions existantes.***
- 2. Le Département de l'Economie peut ordonner une entrée en possession anticipée pour certains biens-fonds, sous réserve de recours à la Cour administrative.***
- 3. Le comité notifie la date d'entrée en possession aux propriétaires, à charge pour eux d'en informer les fermiers.***

Claude Laville remercie Pierre Simonin. Il indique que les tronçons d'itinéraires cyclables qui n'ont pas d'intérêt pour la desserte agricole seront pris en charge par le Canton. Pour les tronçons pour lesquels un revêtement groisé suffit du point de vue agricole, la couche de bitume sera également financée par le Canton.

Claude Laville relève que les terres communales serviront de tampons notamment dans le cas de la cessation d'activité d'un agriculteur. L'esprit du remaniement devra être maintenu quand bien même les autorités communales auront évoluées (future fusion avec Commune de Haute-Ajoie).

Ensuite de quoi le président du SAF ouvre la discussion.

M. Germain Piccand demande alors quand sera terminé l'itinéraire cyclable.



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

Claude Laville lui répond que tout dépend des finances cantonales qui malheureusement pour l'instant ne sont pas florissantes. Pierre Simonin informe alors que le tronçon manquant entre Courtedoux et Chevenez sera terminé dans le courant de l'automne. Pour la suite, il faut attendre que de nouvelles enveloppes budgétaires soient votées par le Parlement.

M. Hervé Nicoulin s'inquiète alors du montant des valeurs officielles de ses terrains entre l'entrée en possession du nouvel état et l'inscription au Registre Foncier ?

Claude Laville lui répond qu'actuellement les anciennes font foi. Pierre Simonin complète en rassurant qu'aucun agriculteur n'a vu des changements importants d'estimation de valeur officielle à la suite d'un remaniement. Les nouvelles valeurs officielles sont calculées selon les pointages du remaniement avec un facteur de x. Du fait qu'en principe chacun garde plus ou moins les mêmes valeurs de points après qu'avant, les nuances sont faibles.

M. René Nicoulin demande pourquoi les terrains entourant le village sont notés à 100 points alors que certains ne valent pas grand-chose.

Pierre Simonin explique qu'il s'agit d'un compromis permettant de procéder à de petits changements.

Bernard Studer ajoute qu'exceptionnellement un propriétaire qui aurait eu un coin de terre à l'extérieur du village et ramené dans ce périmètre à 100 points pourrait être « lésé », mais noyé dans la masse, c'est quasi insignifiant.

N'ayant pas d'autres questions, Claude Laville passe alors au point 3 de l'ordre du jour.

3. Information sur la possibilité de percevoir une contribution de Fr. 1'200.— par hectare en cas de location pour une durée de 12 ans.

Pierre Simonin explique qu'à l'origine la Confédération avait proposé un bail de 18 ans pour une subvention de Fr. 800.-- l'hectare. Mais la durée du bail par rapport au montant versé n'a pas attiré les foules. Aussi elle a modifié cette indemnisation en raccourcissant la durée du bail et en augmentant le montant versé.

Le SAF offre alors cette possibilité aux propriétaires non exploitants qui possèdent 170 à 180 hectares de terres.

Rocourt est une première pour l'ECR ainsi que pour les Autorités fédérales et certains ajustements devront encore être trouvés. Mais voici l'extrait du procès-verbal de la dernière visite fédérale :

- les principales exploitations agricoles ont des exploitants de moins de 53 ans ou bien ont une reprise assurée; des baux de 12 ans ont donc tout leur sens
- il faut des baux de 12 ans validés par l'ECR pour pouvoir verser cette indemnité
- s'il y a vente avant la fin des 12 ans, il y aura une ristourne au prorata temporis des subventions cantonales et fédérales
- la commune n'est pas exclue de cette subvention; elle peut faire des baux de 3 ans d'année en année et ensuite un bail de 12 ans et c'est en ordre
- la première étape de subventionnement comprenant l'ensemble des études inclura le montant total des indemnités pour qu'elles puissent être subventionnées (entre Fr. 150'000.-- et Fr. 180'000.--)



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

- le SAF verse quand il veut, la condition étant que les contrats soient signés et validés par l'ECR; il n'y a pas d'obligation légale pour verser à un moment donné; il y a de la souplesse (cela peut être en contrepartie de la suppression d'acomptes)
- pour la suite de la procédure, on peut admettre que les contrats soient prêts en automne 2014 et transmis au Service de l'économie rurale qui les validera; c'est à ce moment-là que l'on connaîtra le montant total des indemnités nécessaires.

M. André Laville pose alors une question par rapport à ce qui a été discuté antérieurement. N'y a-t-il pas un délai de dédite à respecter pour les baux ?

Pierre Simonin lui répond que dans le cadre d'un remaniement, ce délai tombe. Il est important que les baux soient dédités pour l'entrée en possession afin de mettre en place le nouveau plan de location. Il est possible dans la théorie qu'une dédite soit contestée, mais dans la pratique et dans le contexte d'un remaniement c'est peu probable.

Claude Laville ajoute que des exemples de dédités, les circulaires et divers documents relatifs au SAF seront disponibles sur le site internet de la Commune.

M. André Suard s'inquiète alors de qui paie le montant de Fr. 1'200.— par hectare ?

Claude Laville lui répond que c'est comme pour l'ensemble des coûts du remaniement, 38 % à charge de la Confédération, 38 % à charge du Canton, 7,5 % à charge de la Commune et le solde à charge des propriétaires.

Bernard Studer a estimée à Fr. 1'800.— par hectare le coût du remaniement. De ce fait, il ne coûterait plus que Fr. 600.— par hectare en moyenne bien sûr, tout est relatif.

Bernard Studer demande alors à Pierre Simonin ce qui se passe si dans les 12 ans, il y a donation ? Il y a bien transfert de propriété mais pas de vente ? Devra-t-on également verser une ristourne ?

Pierre Simonin lui répond que cette question est à transmettre à l'OFAG. Il faut tenir une liste de ce genre de questions et il nous fournira les réponses ultérieurement. Toutefois il répond que si la location se poursuit au même exploitant, il ne devrait a priori pas y avoir de ristourne.

4. Informations sur la modification du Plan d'aménagement local à l'intérieur du périmètre du remaniement.

Bernard Studer présente alors la modification du PAL **selon annexe 2**

5. Information sur la prochaine circulaire aux propriétaires

Pierre Simonin informe alors l'assemblée qu'une circulaire leur sera envoyée fin août, voire début septembre. Cette circulaire contiendra de nombreuses informations, notamment :

- au sujet des cultures principales, dérobées, herbages (elles resteront propriété de l'exploitant jusqu'à la récolte)



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

- au sujet des valeurs passagères (vergers, arbres évalués)
- au sujet du piquetage et de l'abornement
- au sujet des clôtures
- au sujet des accès aux nouvelles parcelles
- au sujet du plan de location, baux à fermes, 1200.-/ha
- au sujet du PER, paiements directs (SPB, analyses de terres, érosion, etc.)
- au sujet de la protection de la nature (lettre à part)

6. Divers

Le Président Claude Laville ouvre alors la discussion. Aucune question ou remarque n'est formulée.

Bernard Studer explique alors que sur les décomptes que les propriétaires ont reçus il y a parfois une soulte. Celle-ci provient de la différence entre les prétentions et les attributions. Si un propriétaire a des attributions pour 2'940 points alors qu'au départ il avait une prétention de 2'950 points, le SAF lui versera la différence, soit Fr. 30.—(Fr. 3.— par point). Inversement le SAF pourra facturer un montant pour solde de compte à un propriétaire.

Claude Laville remercie Bernard Studer de ses explications et de la qualité de ses présentations et prestations et de la qualité des dossiers fournis à la Confédération.

Claude Laville remercie également Jean-Louis Beuret ainsi que l'ensemble de la Commission d'estimation qui a su être à l'écoute des propriétaires dont certains sont venus à de nombreuses reprises. Ils ont œuvré avec diplomatie et professionnalisme et le résultat n'en est que meilleur. De ce fait, l'ensemble de ce projet a été accepté par les autorités cantonales et fédérales et devrait être accepté également par les propriétaires.

Le Président remercie vivement chacun des intervenants de la soirée.

Il ajoute que les comptes 2013 n'ont pas été présentés ce soir car le délai de convocation était trop court. Etant donné qu'il n'y a pas eu de grosses dépenses, ils seront présentés en 2015.

Après quoi Claude Laville lève la séance à 22h00.

Rocourt, le 10 juin 2014

Syndicat d'Améliorations Foncières de Rocourt
La Secrétaire

Isabelle Mouhay